

SPECIAL ENVIRONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2019, la distribution, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires sont interdites. C'est-à-dire que les magasins n'ont plus le droit de vendre de produits et les jardiniers ne doivent pas en avoir chez eux et encore moins en utiliser dans leur jardin. Le non-respect de ces interdictions constitue une infraction et peut être puni à hauteur de 150 000 € d'amende.

Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

La commune de Saint-Philibert, forte de son engagement environnemental, a obtenu, en 2017, le trophée « zéro phyto » et a reçu, en novembre dernier, une fleur au concours « villes et villages fleuris »

En route vers le jardinage au naturel

Je jardine, tu jardines, il jardine, nous jardinons... et oui, nous sommes près de 20 millions à jardiner un petit lopin de terre et 2019 sera pour tous une année cruciale en termes de pratique de jardinage. Ce sera un grand pas vers le jardinage au naturel.

Comment faire pour se passer de produit ?

- Concevoir un jardin naturel, équilibré et résistant : planter des plantes locales, au bon endroit, accueillir la biodiversité, la nature et les auxiliaires ...
- Recourir aux alternatives non chimiques : paillis, compost et amendements organiques, ...
- Se renseigner auprès de personnes et outils ressources pouvant apporter un conseil technique : associations de jardiniers amateurs, professionnels du jardinage au naturel, conseillers vendeurs en jardinerie, www.jardineraunaturel.org, www.jardiner-autrement.fr, ...



Que faire des produits qu'il me reste en stock ?

Ces produits chimiques* peuvent être des déchets dangereux. Il est donc important de ne pas les jeter dans la poubelle (ordures ménagères ou tri sélectif) ou dans les évacuations d'eau (WC, évier, bouches d'égout, avaloirs d'eau pluviales, fossés, puits,...). Qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu, ils doivent être apportés en déchèterie ou en un point de collecte temporaire afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisé. Pour trouver la déchèterie la plus proche de chez vous sur le site : www.ecodds.com

* Certains produits restent toutefois accessibles aux amateurs : produits de biocontrôle ou à faible risque ou utilisables en agriculture biologique.

ECO PÂTURAGE

Le pâturage d'animaux herbivores (moutons, chèvres, lamas...) est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces. Il permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées. La commune a décidé d'introduire l'éco-pâturage dans la gestion de certains espaces verts, tels que Kernevest, Rue du Ponant et le Bois d'amour. A ce jour, et grâce à de multiples naissances, le cheptel compte 15 moutons (dont 4 bébés) et 5 chèvres (dont 2 bébés).



JARDINS FAMILIAUX

Ces jardins dont l'origine remonte à 1896, avaient pour vocation l'amélioration de la condition des familles ouvrières au niveau des besoins alimentaires mais également au niveau social. Au fil du temps, les jardins ouvriers sont devenus des jardins familiaux car la mise à disposition de parcelles de terrain s'est ouverte à tous, mais dont l'objectif est resté le même. Ce sont des lieux pour cultiver son potager, se nourrir, se rencontrer et partager. Des lieux ouverts aux jardiniers expérimentés ou débutants, des lieux qui vivent. Les jardins familiaux de Saint-Philibert, situés à Kermouroux, accueilleront les jardiniers fin mars 2019.

PRINTEMPS 2019 « La commune se met au vert... »

C'est désormais une tradition au début du printemps : la semaine des alternatives aux pesticides réunis les amoureux de la nature autour des jardins.

A cette occasion, la municipalité de Saint-Philibert vous invite à découvrir, le temps d'un week-end, des techniques pour jardiner sans pesticides, pour fabriquer facilement des pièges à frelons ou encore venir échanger graines et plants...

Vendredi 29 mars 9H / 12H, parking du Parc des sports - **Broyage de végétaux** (branchage de moins de 15 cm de diamètre) par les services techniques.

La municipalité propose une matinée broyage de végétaux issus de tailles de jardin. Apportez vos branchages et **NOUVEAUTE CETTE ANNEE**, vous pouvez laisser le broyat sur place (sauf résineux).



Vendredi 29 mars - 14H / 16 H - Rendez-vous Place des 3 Otages

Balade publique dans le bourg.

La commune vous invite, à l'occasion d'une Balade autour de la commune, à découvrir les pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts ainsi que les nouvelles réalisations.

Cette rencontre sera animée par Piter Masson, responsable des espaces verts.

Samedi 30 mars - 9H30 / 12H30 - Salle Le Mousker

« Bazar gratos » - Recycler n'est pas jeter...

Le principe : Apportez des objets en bon état (vêtements, livres, jeux, bibelots, Petits mobiliers...) et repartez avec des objets déposés par les autres troqueurs.

Dépôt possible à la salle Le Mousker dès le vendredi 29/03 de 17H à 19H.

Organisé par Le Conseil Municipal des Enfants.

Samedi 30 mars - 10H / 12H - Devant la salle Le Mousker

Echanges de plants et graines et atelier pédagogique de piégeage des frelons

Que vous soyez expert ou simplement amateur, venez échanger plants et graines à l'occasion d'un temps de partage entre particuliers sur les pratiques de jardinage et les expériences de chacun. Dans le même temps, un atelier vous apprendra comment créer, de manière simple et efficace, des pièges à frelons.

Samedi 30 mars - 14H / 17H - Chantier permaculture aux jardins familiaux

La permaculture est une démarche de conception éthique visant à construire des habitats humains durables en imitant le fonctionnement de la nature.

L'association « Cap des Possibles » vous fera découvrir des techniques de permaculture notamment grâce à la mise en place d'une butte de culture.